

# Comment la Grande-Bretagne et l'ONU ont cédé au terrorisme

L'établissement d'Israël en tant qu'État souverain et son admission comme membre des Nations Unies en 1949 ont marqué un tournant dans l'histoire du XXe siècle, propulsé par un mélange instable de diplomatie, de géopolitique et de violence. Au cœur de ce processus se trouvaient les actions de groupes extrémistes sionistes, notamment l'Irgoun et le Lehi, dont les actes de violence extrême — désormais classés comme terrorisme selon les normes modernes — ont joué un rôle déterminant pour pousser la Grande-Bretagne à renoncer à son Mandat pour la Palestine et forcer l'ONU à reconnaître Israël. Cet article soutient que la Grande-Bretagne et l'ONU, submergées par ces campagnes violentes, ont effectivement cédé au terrorisme sioniste, acceptant la création de l'État d'Israël malgré son respect partiel des conditions de l'ONU, y compris le plan de partition, les droits des réfugiés et les obligations en matière de droits humains. Il examine l'engagement du Mandat britannique à protéger les droits palestiniens, les tactiques des groupes sionistes pour mettre fin à la domination britannique, les conditions de la reconnaissance d'Israël par l'ONU, ainsi que le non-respect ultérieur et les violations des droits humains qui ont accompagné l'expansion territoriale d'Israël.

## Le Mandat britannique et ses obligations envers les Palestiniens

Le Mandat britannique pour la Palestine, officialisé par la Société des Nations en 1922, était un cadre juridique chargé d'administrer l'ancien territoire ottoman tout en le préparant à l'autogouvernance. Il intégrait la Déclaration Balfour de 1917, engageant la Grande-Bretagne à faciliter « l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif » tout en veillant à ce que « rien ne soit fait qui puisse porter atteinte aux droits civils et religieux des communautés non juives existantes ». Avec une population palestinienne composée d'environ 90 % d'Arabes (musulmans et chrétiens) et 10 % de Juifs au début des années 1920, la protection des droits palestiniens était une obligation centrale.

Les principales dispositions du Mandat pour les Palestiniens incluaient la sauvegarde de leurs droits civils et religieux, la garantie que l'immigration juive ne nuise pas à leur position, le respect de leurs institutions religieuses, et l'assurance de la liberté de conscience, de culte et d'éducation sans discrimination. La Grande-Bretagne devait rendre compte annuellement à la Société des Nations, assurant ainsi une responsabilité.

Cependant, les objectifs doubles du Mandat — soutenir un foyer national juif tout en protégeant les droits palestiniens — se sont révélés inconciliables.

L'immigration juive est passée de 60 000 en 1917 à 600 000 en 1947, et les achats de terres ont alimenté les craintes arabes de déplacement. Les tentatives britanniques de créer une gouvernance partagée, comme un conseil législatif, ont échoué en raison des boycotts

arabes et des préoccupations juives concernant leur statut de minorité, exacerbant les tensions.

## La violence extrémiste sioniste : Une campagne de terrorisme

Les organisations sionistes, motivées par l'objectif d'un État juif, sont devenues militantes dans les années 1940, particulièrement après le Livre blanc de 1939 qui limitait l'immigration juive à 75 000 sur cinq ans et envisageait un État palestinien unitaire. L'Irgoun, dirigé par Menahem Begin, et le Lehi, connu sous le nom de Bande Stern, ont adopté une violence extrême pour rendre la gouvernance britannique intenable, ciblant des objectifs militaires, civils et diplomatiques dans des actes correspondant aux définitions modernes du terrorisme. Leur objectif était une « Grande Israël » englobant tout le Mandat de Palestine, y compris la Cisjordanie et la Transjordanie, rejetant les compromis comme le plan de partition de l'ONU.

### Actes clés de violence

#### 1. Cibles militaires :

- En février 1946, l'Irgoun et le Lehi ont détruit 15 avions et endommagé huit autres sur des aérodromes britanniques, affaiblissant le contrôle militaire.
- En juillet 1947, l'Irgoun a enlevé et pendu les sergents britanniques Clifford Martin et Mervyn Paice en représailles à l'exécution de membres, choquant l'opinion publique britannique et mettant en lumière la brutalité du conflit.

#### 2. Infrastructures civiles :

- En juin 1946, la Haganah, l'Irgoun et le Lehi ont détruit neuf des onze ponts reliant la Palestine aux pays voisins, isolant la région et perturbant la logistique britannique.
- En juillet 1946, l'Irgoun a bombardé l'Hôtel King David à Jérusalem, siège administratif britannique, tuant 91 personnes (41 Arabes, 28 Britanniques, 17 Juifs), sapant gravement la gouvernance.

#### 3. Attaques contre les civils :

- L'Irgoun a bombardé des marchés arabes à Haïfa et Jérusalem, tuant des dizaines de personnes et exacerbant les tensions communautaires, créant une peur généralisée.
- En avril 1948, l'Irgoun et le Lehi ont massacré plus de 100 villageois palestiniens, y compris des femmes et des enfants, à Deir Yassin, déclenchant une fuite massive des Palestiniens et intensifiant la crise des réfugiés.

#### 4. Attaques contre des installations britanniques à l'étranger :

- En octobre 1946, l'Irgoun a bombardé l'ambassade britannique à Rome avec 40 kilos de TNT, blessant deux personnes et endommageant le bâtiment, avec Ze'ev Epstein, un associé de Begin, parmi les opératives.
- En août 1947, l'Irgoun a fait exploser des bombes dans des valises au siège britannique de l'Hôtel Sacher à Vienne, causant des dégâts légers mais amplifiant l'impact propagandiste.

## **5. Assassinats de hauts responsables :**

- En novembre 1944, le Lehi a assassiné Lord Moyne, ministre britannique pour le Moyen-Orient, au Caire, signalant un défi à l'autorité britannique.
- En septembre 1948, le Lehi a tué le médiateur de l'ONU Folke Bernadotte à Jérusalem, s'opposant à son plan de partition révisé qui réduisait le territoire juif et mettait l'accent sur le retour des réfugiés.

## **Tactiques supplémentaires**

- **Immigration illégale (Aliyah Bet)** : L'Agence juive, avec le soutien de l'Irgoun et du Lehi, a organisé une immigration illégale, amenant des dizaines de milliers de réfugiés juifs en Palestine. L'incident du SS Exodus en juillet 1947, où la Grande-Bretagne a renvoyé de force 4 515 réfugiés en Europe, est devenu un succès de propagande, nuisant à la réputation britannique.
- **Campagne de propagande** : Les groupes sionistes ont dépeint les politiques britanniques comme antisémites, exploitant la sympathie pour l'Holocauste, notamment aux États-Unis, pour tendre les relations anglo-américaines.
- **Soutien financier** : L'Appel juif uni a collecté 150 millions de dollars en 1947, dont la moitié pour la Palestine, finançant les efforts de résistance.

Ces actions ont créé un environnement ingouvernable, avec des dommages économiques estimés à 2 millions de livres sterling et des centaines de pertes britanniques, submergé une Grande-Bretagne épuisée par la guerre.

## **Renoncement britannique : Céder au terrorisme**

La décision de la Grande-Bretagne de renoncer au Mandat, annoncée en février 1947 et finalisée le 14 mai 1948, a été motivée par la pression incessante de la violence sioniste et des contraintes plus larges. Après la Seconde Guerre mondiale, la Grande-Bretagne faisait face à une dette de 3 milliards de livres sterling et dépendait des prêts américains. Maintenir 100 000 soldats en Palestine, coûtant des millions par an, était insoutenable face aux demandes de reconstruction nationale. L'opinion publique britannique, épuisée par la guerre et les pertes, s'est retournée contre le Mandat, les médias décrivant la Palestine comme un bourbier. La pression des États-Unis pour admettre 100 000 réfugiés juifs et le soutien soviétique à la partition ont encore affaibli la position britannique.

La violence de l'Irgoun et du Lehi, en particulier des incidents médiatisés comme l'attentat de l'Hôtel King David et l'affaire des sergents, a démoralisé les forces britanniques et érodé la volonté politique. Ces actes terroristes, en créant le chaos et la peur, ont directement contribué à l'incapacité de la Grande-Bretagne à gouverner. En renvoyant la question à l'ONU, la Grande-Bretagne a admis qu'elle ne pouvait ni gérer la violence ni concilier les obligations contradictoires du Mandat, cédant effectivement à l'extrémisme sioniste tout en échouant à respecter son devoir de protéger les droits palestiniens.

## **Reconnaissance et adhésion à l'ONU : Conditions et capitulation**

L'ONU, en tant que successeur de la Société des Nations, a hérité de la question palestinienne en 1947. Sa réponse a façonné la création de l'État d'Israël et son adhésion, mais le processus a été fortement influencé par le contexte violent créé par les groupes sionistes.

## Plan de partition de l'ONU et création de l'État d'Israël

En novembre 1947, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la Résolution 181, proposant de diviser la Palestine en un État juif (56 %) et un État arabe (43 %), avec Jérusalem internationalisée. L'Agence juive a accepté le plan, y voyant un chemin vers la souveraineté, tandis que les dirigeants arabes l'ont rejeté, s'opposant à tout État juif. Le 14 mai 1948, à la fin du Mandat, Israël a proclamé son indépendance, invoquant la Résolution 181. La guerre arabo-israélienne qui a suivi a étendu le territoire d'Israël à 78 % du Mandat de Palestine d'ici les accords d'armistice de 1949, dépassant l'allocation de l'ONU.

## Conditions pour l'adhésion à l'ONU

Israël a obtenu son adhésion à l'ONU le 11 mai 1949, via la Résolution 273 (III), avec 37 voix pour, 12 contre (principalement des États arabes) et 9 abstentions. L'admission était conditionnée à :

- **Respect de la Charte de l'ONU** : Israël s'est engagé à respecter les principes de la Charte, y compris la résolution pacifique des différends et le respect des droits humains.
- **Résolution 181 (Plan de partition)** : La déclaration d'Israël et les déclarations de l'ONU ont affirmé l'acceptation du plan de partition, bien que ses frontières élargies aient été tacitement acceptées comme une réalité de guerre.
- **Résolution 194 (Droits des réfugiés)** : L'article 11 appelait au retour des réfugiés palestiniens ou à leur indemnisation. Israël a exprimé une volonté de négocier mais a résisté à des retours à grande échelle, invoquant des préoccupations sécuritaires et démographiques.
- **Obligations en matière de droits humains** : On attendait d'Israël qu'il adhère aux normes émergentes des droits humains, y compris la non-discrimination et les droits des minorités.

La décision de l'ONU a été influencée par :

- **Violence sioniste** : L'assassinat du médiateur de l'ONU Folke Bernadotte par le Lehi en 1948, s'opposant à son plan de partition révisé, a souligné le rejet des compromis par les radicaux. Bien que le gouvernement israélien ait condamné l'acte, cela a mis en évidence le contexte volatile.
- **Soutien géopolitique** : Les États-Unis et l'Union soviétique ont soutenu l'admission d'Israël pour contrer leur influence respective et répondre aux préoccupations humanitaires post-Holocauste.
- **Pragmatisme** : L'ONU a reconnu le contrôle de facto d'Israël sur un territoire élargi, privilégiant la stabilité à l'application stricte des frontières de la Résolution 181.

En admettant Israël, l'ONU a cédé à la réalité façonnée par le terrorisme sioniste, qui avait forcé la sortie britannique et créé un fait accompli par des gains militaires. Les conditions, bien qu'acceptées formellement par Israël, ont été appliquées de manière lâche, permettant à Israël d'échapper à un respect total.

## Non-respect d'Israël et violations des droits humains

L'adhésion d'Israël à l'ONU reposait sur des engagements envers les résolutions de l'ONU et les droits humains, mais ses actions ont démontré un non-respect significatif, accompagné d'une expansion territoriale et de violations des droits humains.

### Non-respect des conditions de l'ONU

#### 1. Résolution 181 (Plan de partition) :

- Les frontières d'Israël en 1949 couvraient 78 % du Mandat de Palestine, dépassant largement les 56 % alloués par la Résolution 181. Des zones comme l'ouest de la Galilée et des parties du Néguev ont été incorporées par conquête, sans qu'un État arabe ne soit établi.
- Cet échec à mettre pleinement en œuvre le plan de partition a alimenté les griefs arabes et sapé le cadre de l'ONU.

#### 2. Résolution 194 (Droits des réfugiés) :

- Israël a bloqué le retour d'environ 700 000 réfugiés palestiniens déplacés en 1948, malgré l'appel de la Résolution 194 au rapatriement ou à l'indemnisation. La loi sur les propriétés des absents de 1950 a transféré les terres des réfugiés à la propriété juive, priorisant le contrôle démographique.
- La crise des réfugiés est devenue une pierre angulaire du conflit arabo-israélien, avec des millions restant apatrides dans des camps en Jordanie, au Liban et en Syrie.

#### 3. Charte de l'ONU et droits humains :

- Le régime militaire d'Israël sur sa minorité arabe (1948-1966) a restreint les libertés civiles, y compris les déplacements et l'expression politique, violant les principes de non-discrimination. Les lois foncières discriminatoires et l'allocation inégale des ressources ont marginalisé les citoyens palestiniens.
- Ces pratiques ont engrainé des inégalités systémiques, contredisant les engagements de la Charte de l'ONU en matière de droits humains.

## Expansion territoriale

Les ambitions d'Israël se sont étendues au-delà des lignes d'armistice de 1949 :

- En 1956, Israël a occupé la péninsule du Sinaï pendant la crise de Suez, se retirant sous la pression de l'ONU mais signalant des tendances expansionnistes.
- Lors de la guerre des Six Jours en 1967, Israël a capturé la Cisjordanie, la bande de Gaza, Jérusalem-Est et le plateau du Golan, occupant les 22 % restants du Mandat de Palestine. L'annexion de Jérusalem-Est et l'expansion des colonies ont violé le droit international, y compris l'interdiction de la quatrième Convention de Genève sur le transfert de colons dans les terres occupées.

- D'ici 2025, plus de 700 000 colons israéliens vivent en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, soutenus par des politiques étatiques, consolidant l'occupation et déplaçant les Palestiniens.

## **Violations des droits humains**

Les actions d'Israël dans les territoires occupés constituent des violations documentées des droits humains :

- **Déplacement et démolitions de maisons** : Des milliers de maisons palestiniennes ont été démolies pour l'expansion des colonies ou à des fins punitives, violant les droits au logement et à la propriété.
- **Restrictions de mouvement** : Les points de contrôle, la barrière en Cisjordanie et le blocus de Gaza limitent la mobilité palestinienne, affectant l'accès au travail, aux soins de santé et à l'éducation, violant la liberté de mouvement.
- **Usage excessif de la force et détention** : Les opérations militaires et les détentions administratives, souvent sans procès, ont entraîné des morts de civils et des emprisonnements arbitraires, violant le droit à un procès équitable et le droit à la vie.
- **Discrimination systémique** : Des rapports décrivent les politiques d'Israël comme un apartheid, citant la ségrégation, les droits inégaux et la discrimination systémique contre les Palestiniens en Israël et dans les territoires occupés.

Ces violations, motivées par la priorité d'Israël au contrôle territorial et à la domination démographique juive, contrastent fortement avec les conditions de l'ONU pour son adhésion, en particulier les obligations en matière de droits humains et de réfugiés.

## **Conclusion**

Les groupes extrémistes sionistes comme l'Irgoun et le Lehi, par des actes terroristes — ciblant des aérodromes militaires, des infrastructures civiles, des populations arabes, des installations britanniques à l'étranger, et assassinant des responsables comme Moyne et Bernadotte — ont forcé la Grande-Bretagne à renoncer au Mandat pour la Palestine. Ces actions, exploitant les faiblesses britanniques d'après-guerre, ont rendu la gouvernance intenable, entraînant l'intervention de l'ONU. L'ONU a proposé le plan de partition de 1947 et a admis Israël comme membre en 1949, conditionné au respect de la Charte de l'ONU, des droits humains, de la Résolution 181 et des droits des réfugiés. En acceptant la création de l'État d'Israël malgré ses frontières élargies et son respect limité, la Grande-Bretagne et l'ONU ont cédé à la réalité façonnée par le terrorisme sioniste. Le non-respect ultérieur d'Israël — retenant des territoires au-delà du plan de partition, bloquant le retour des réfugiés, et commettant des violations des droits humains par l'occupation et les colonies — a sapé ses engagements envers l'ONU, perpétuant le conflit palestinien et laissant les droits palestiniens non réalisés.